



Commission



Durée du mandat :

4 ans

Mandature actuelle :

Décembre 2021 - Septembre 2025

Prochaine mandature :

Septembre 2025 - Septembre 2029



Fréquence des réunions :

4 fois par an minimum



Lieu des réunions :

Lyon



2 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire actuel

- Gilles SABART - MEDEF Lyon-Rhône
- 1 poste à pourvoir



DESCRIPTION

La CPRI est une instance mise en place en juin 2017 qui vise à représenter au niveau régional les salariés et les employeurs des très petites entreprises (moins de 11 salariés) relevant des branches qui n'ont pas mis en place de commissions conventionnelles équivalentes.

La liste des branches ayant déjà mis en place une commission est disponible à la page suivante.

Texte de référence : loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi



MISSIONS

Les missions principales de la CPRI sont de :

- ▼ **Donner** aux salariés et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles qui leur sont applicables ;
- ▼ **Apporter** des informations, débattre et rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salariés et à leurs salariés, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;
- ▼ **Faciliter** la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction. La commission ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties concernées.

Composition

La CPRI est composée de 20 membres, salariés et employeurs d'entreprises de moins de onze salariés, désignés par les organisations syndicales de salariés et par les organisations professionnelles d'employeurs dans les conditions suivantes :

- 10 sièges attribués aux organisations syndicales de salariés ;
- 10 sièges attribués aux organisations syndicales d'employeurs, répartis proportionnellement en fonction de leur audience.

Les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs pourvoient les sièges qui leur sont attribués en respectant la parité entre les femmes et les hommes. Si les sièges à pourvoir sont en nombre impair, l'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne peut être supérieur à un.



PROFIL DU MANDATAIRE

- ▼ Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- ▼ Avoir plus de 18 ans au moment de la désignation
- ▼ N'avoir fait l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative aux droits civiques
- ▼ Les conjoints ou les cadres disposants d'une délégation de pouvoir des chefs d'entreprises sont exclus

LISTE DES BRANCHES AYANT MIS EN PLACE DES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES

- 0083 - CCN des menuiseries charpentes et constructions industrialisées et des portes planes
- 0233 - CC Départementale des maîtres et artisans tailleurs de la Loire-Atlantique
- 0303 - CC Régionale de la couture parisienne
- 0528 - Blanchisserie Nord Pas de Calais
- 0567 - CCN Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et des activités qui s'y rattachent
- 0673 - CCN de la fourrure
- 0759 - CCN des pompes funèbres
- 0780 - CC Régionale des tailleurs sur mesure de la région parisienne
- 0843 - Boulangeries pâtisseries artisanales
- 0953 - Charcuterie de détail
- 0992 - CCN de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers
- 1256 - CCN des cadres, ingénieurs et assimilés des entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation
- 1267 - CCN de la pâtisserie
- 1411 - CCN de la fabrication de l'ameublement
- 1504 - CCN de la poissonnerie
- 1589 - CCN Mareyeurs expéditeurs
- 1605 - CCN des entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation
- 1978 - CCN des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers
- 2002 - CC interrégionale de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
- 2219 - CC des taxis parisiens salariés
- 2410 - CCN des biscotteries, biscuiteries, céréales prêtes à consommer ou à préparer, chocolateries, confiseries, aliments de l'enfance et de la diététiques, préparation pour entremets et desserts ménagers des glaces sorbets et crèmes glacées
- 2596 - CCN de la coiffure et des professions connexes
- 3032 - CCN de l'esthétique - cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel liés aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie
- 2111 - CCN des salariés du particulier employeur
- 2395 - CCN des assistants maternels du particulier employeur
- 1147 - CCN du personnel des cabinets médicaux
- 1619 - CCN des cabinets dentaires
- 1996 - CCN Pharmacie d'officine
- 2564 - CCN des vétérinaires (praticiens salariés)
- 1875 - CCN des cabinets et cliniques vétérinaires (personnel salarié)
- 1850 et 1000 - CCN des Cabinets d'avocats (personnels salariés et avocats salariés)
- 2332 - CCN des entreprises d'architecture
- 2335 - CCN du personnel des agences générales d'assurances
- 1921 - CCN du personnel des huissiers de justice
- 2543 - CCN des cabinets ou entreprises de géomètres experts, géomètres topographes photogrammètres, experts-fonciers
- 3213 - (ex 726) - CCN des collaborateurs salariés des entreprises d'économistes de la construction et des mètres-vérificateurs
- 87 - CCN du personnel des cabinets d'experts-comptables et de commissaires aux comptes
- 2691 - CCN de l'enseignement privé indépendant (hors contrat)
- 1951 - CCN des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile
- 2978 - CC du personnel salarié des agences de recherches privées
- 959 - CCN des laboratoires d'analyses médicales extra hospitaliers
- 2706 - CCN du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires
- 2785 - CCN des sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques et des offices de commissaires-priseurs judiciaires
- 240 - CCN du personnel des greffes des tribunaux de commerce
- 2329 - CCN des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation et leur personnel salarié
- Secteur Production agricole SA1
- Secteur Travaux agricoles SA2
- Secteur Propriété forestière SA3
- Secteur CUMA SA4
- Secteur Entreprises de travaux forestiers SA6
- 7018 - CCN du personnel des entreprises du paysage (IDCC paysagistes)
- 1659 - CCN du rouissage-teillage de lin du 28 janvier 1992
- 7010 - Convention collective applicable aux personnels des élevages aquacoles
- 1090 - Services de l'automobile